

| | | |
|---|---|---------------------|
|  | EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE | <i>Délibération</i> |
| | Séance publique du 20 mai 2022 | N° 2022-309 |

Convocation du 13 mai 2022

Aujourd'hui vendredi 20 mai 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET
M. Bernard-Louis BLANC à M. Olivier CAZAUX
Mme Nathalie DELATTRE à M. Franck RAYNAL
M. Laurent GUILLEMIN à M. Stéphane GOMOT
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY
M. Thierry MILLET à M. Jean-Marie TROUCHE
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Karine ROUX-LABAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jean TOUZEAU à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 15h50
Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO à partir de 16h00
M. Jean-François EGRON à Mme Françoise FREMY à partir de 16h25
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h30
Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL de 12h40 à 13h35 et de 15h10 à 16h15
M. Patrick PAPADATO à Mme Céline PAPIN jusqu'à 11h00
Mme Delphine JAMET à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 11h00
M. Alexandre RUBIO à Mme Myriam BRET à partir de 16h00
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY à partir de 14h30
M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET jusqu'à 11h20
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h00
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 15h00
Mme Simone BONORON à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 14h30
M. Alain CAZABONNE à M. Jérôme PEScina à partir de 16h00
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG à partir de 13h12
M. Gérard CHAUSSET à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 14h30
M. Max COLES à M. Dominique ALCALA à partir de 15h08
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Stéphanie ANFRAY de 12h00 à 13h35
M. Christophe DUPRAT à M. Patrick BOBET à partir de 15h10
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET à partir de 14h30
M. Guillaume GARRIGUES à M. Franck RAYNAL à partir de 15h15
Mme Nathalie LACUEY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h00
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUQUIN à partir de 16h25
M. Jacques MANGON à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 16h00
M. Michel POIGNONEC à Gwénaél LAMARQUE à partir de 11h30
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN à partir de 11h00
Mme Marie RECALDE à M. Frédéric GIRO à partir de 14h30
M. Fabien ROBERT à M. Michel LABARDIN à partir de 13h10
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Jérôme PEScina à partir de 14h30
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA à partir de 15h08

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

| | | |
|---|-------------------------------|---------------------|
|  BORDEAUX MÉTROPOLE | Conseil du 20 mai 2022 | Délibération |
| | Direction de la Nature | N° 2022-309 |

**Groupement d'intérêt public Grand projet de villes rives droites (GIP-GPV) - CODEV
2021-2023 - Subvention 2022 - Projet Alimentaire de Territoire : études et actions -
Décision -Autorisation**

Monsieur Patrick PAPADATO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole a engagé une politique agricole et alimentaire durable au service de la valorisation du territoire depuis plus de 10 ans. Cet engagement s'est amplifié en 2018 par l'adoption d'une délibération cadre en matière de politique agricole. Depuis 2019, le Grand projet de villes Rive droite a initié une démarche alimentaire de territoire avec pour ambition de contribuer aux enjeux agricoles et alimentaires de la Métropole et plus particulièrement en lien avec les enjeux sociaux et de santé publique propres à la restauration collective publique du territoire du GPV.

Cette démarche alimentaire de territoire s'incarne à travers trois axes de travail :

- accompagner, expérimenter et analyser la création d'exploitations agricoles en milieu urbain dense pour contribuer à l'accroissement de la production locale biologique prioritairement à destination de la restauration collective publique (6 000 repas/jour).
- mettre en place, animer et observer une dynamique participative impliquant les acteurs locaux (élus, techniciens, mais aussi les autres citoyens, tels que les parents d'élèves et les associations locales) dans cette dynamique de transition sociale et agroécologique.
- développer des actions de sensibilisation et/ou de formation à l'attention de ces acteurs locaux.

I. Projet alimentaire de territoire (PAT) Rive Droite

Le Grand Projet des Villes Rive Droite a été créé en 2001 pour coordonner l'écriture et la mise en œuvre d'un projet de développement territorial intégré. Groupement d'intérêt public des villes de Bassens, Lormont, Cenon, Floirac et de Bordeaux Métropole, ses missions portent sur l'amélioration du cadre de vie, le développement économique et social de la Rive Droite, notamment en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

La mise en œuvre d'une politique publique de transition alimentaire sur les villes de Bassens, Lormont, Cenon et Floirac allie le développement d'une alimentation de qualité accessible au plus grand nombre, à une démarche environnementale, éducative et sociale. Sur ce territoire où, avant la crise sanitaire, le taux de chômage atteignait 20%, le développement de l'offre d'insertion, de formation et d'emploi est un enjeu majeur de toute politique publique.

Dans ces villes où les revenus moyens des ménages sont modestes et le taux de pauvreté élevé, la transition écologique doit rimer plus qu'ailleurs avec responsabilité sociale afin

qu'elle profite aussi et d'abord aux plus vulnérables face aux crises économiques, sociales, sanitaires et environnementales. **La restauration collective publique** a donc été retenue comme **premier levier de transition alimentaire** sur la Rive Droite. Chaque jour, environ 6 000 repas sont préparés par les cuisines centrales du territoire à destination des enfants, des personnes à mobilité réduite et des séniors isolés.

Ainsi, le GPV Rive Droite coordonne depuis 2019 le Projet Alimentaire de Territoire impliquant acteurs institutionnels, associatifs et privés des villes de Bassens, Lormont, Cenon et Floirac, dont l'objectif est de donner accès à tous à une alimentation saine et durable et à développer les emplois et les compétences.

Le Projet Alimentaire de Territoire de la Rive Droite a fait l'objet de la rédaction collective et de la validation d'une fiche CODEV pour les années 2021-2023 : Projet Alimentaire de Territoire – Études, actions.

Dans le cadre des négociations des contrats de co-développement, la demande du GIP-GPV concernant ce projet alimentaire de territoire a été validée, mais après l'envoi des éléments de la délibération dans le circuit officiel. Cette action sera alors réintégrée dans le cadre de l'avenant de novembre 2022.

Cependant, des contraintes liées à la labellisation « quartier fertile ANRU » de ce projet, couplées à des contraintes de trésorerie, font que la subvention va devoir être versée préalablement au vote de la délibération codév de novembre.

L'accord de Bordeaux Métropole serait donc formalisé par un courrier confirmant l'engagement de la Métropole à intégrer cette action dans le cadre de l'avenant de novembre 2022, et de pouvoir attribuer la subvention avant le vote de l'avenant aux contrats de co-développement par le biais d'une délibération spécifique.

I. Actions prévues dans le cadre de la fiche CODEV

Sept actions spécifiques sont envisagées dans le cadre du PAT en lien avec le développement de sites de production et de sensibilisation à une alimentation durable.

1) Le lancement d'une AMO de mise en production des fonciers de la Rive Droite en lien avec la restauration collective publique

L'AMO (2022-2023) a vocation à répondre aux volets production et transformation du Projet Alimentaire de Territoire de la Rive Droite, en accompagnant la mise en production des fonciers de la Rive Droite en lien avec la restauration collective publique. La mission devra s'inscrire dans la continuité du travail en cours de réalisation, en ayant pour actions :

- - l'accompagnement dans la conduite de l'AMI pour trouver des porteurs de projets agricoles qui répondent aux objectifs fléchés par le GPV et ses communes membres
- - l'accompagnement dans la contractualisation du partenariat public-privé avec le.s porteur.s de projet retenu.s
- - l'accompagnement dans la définition de complémentarités avec les autres acteurs agricoles locaux pour répondre aux besoins de la restauration collective publique sans se limiter aux productions du territoire du GPV.
- - l'accompagnement technique de.s porteur.s de projet retenu.s dans leur mise en culture
- - la réalisation d'une étude de programmation architecturale selon les besoins fléchés en bâtiments nécessaires à l'activité agricole
- - l'accompagnement des équipes de la restauration scolaire municipale (les cuisines centrales et les restaurants satellites) au changement de pratiques dans leurs établissements respectifs afin d'assurer la viabilité des projets agricoles via la garantie de l'introduction des produits (fruits et légumes) dans la restauration collective publique locale

1) Étude des fonctionnalités de la zone humide et stratégie de compensation du projet du Canon

Parmi les fonciers identifiés pour le développement d'une activité agricole en lien avec la restauration collective publique, le site du « Canon », propriété de la Métropole de Bordeaux et situé à Floirac, révèle des enjeux environnementaux importants.

La présence avérée d'une zone humide, ainsi que les enjeux écologiques déjà identifiés, font peser un certain nombre de contraintes par rapport à l'utilisation agricole de ces parcelles.

Cette mission a pour objet l'étude des fonctionnalités de la zone humide du Canon et l'élaboration d'une stratégie de compensation en lien avec la mise en place d'une activité agricole de maraîchage. L'ambition est d'explorer la capacité de mise en place d'une activité agricole sur une partie du site tout en travaillant à une mise en valeur des fonctionnalités écologiques de la zone humide.

Pour cela, il est nécessaire de prendre connaissance des études déjà élaborées sur le site et de poursuivre le travail engagé via une implication étroite des services des collectivités concernées (la ville de Floirac, la Métropole de Bordeaux, l'Etat).

2) Le projet « Henri Sellier »

Le projet Henri Sellier à Cenon est situé au sein du NPNRU National Joliot-Curie.

Ce projet en cœur de NPNRU national a vocation à développer un espace de vie où se côtoient une diversité d'usages (agricoles, de loisirs) et d'habitants, sur un lieu aujourd'hui en majorité délaissé.

Un phasage d'aménagement en étapes successives débutera en 2022 et permettra d'assurer l'intégration des habitants au projet, leur appropriation de l'espace et du paysage, en lien avec le projet de renouvellement urbain.

Ce projet en mouvement accueillera dans son état final des espaces de production (buttes productives remplaçant les bacs potagers détruits dans le cadre du projet urbain et verger), un site d'accueil du public et une aire de compostage, permettant le développement d'une agriculture urbaine de proximité.

3) Le projet « Château du diable »

Le projet « Château du diable » à Cenon, est également situé au sein du NPNRU National Joliot-Curie

Au Château du Diable un espace vert d'environ 4 600 m² est à ce jour très peu valorisé (seul un entretien annuel est effectué). Il a été envisagé d'y aménager un verger pour créer un espace de production fruitière, de convivialité, de sensibilisation et de préservation d'espèces végétales.

Avant tout aménagement courant 2022, il conviendra de réaliser des études de sols pour s'assurer de la qualité agronomique de ceux-ci et de l'absence de pollution et donc de risque pour la santé des consommateurs. Une étude d'aménagement permettra également de définir les essences les plus adaptées au sol et à la topographie particulière du site (forte pente). Ce travail pourra être mené avec le Conservatoire Végétal Régional d'Aquitaine.

Par ailleurs, un bassin de rétention se situe à proximité directe du Château du Diable, il est prévu d'étudier la faisabilité d'en récupérer les eaux pluviales pour l'arrosage des jardins et du verger. Cela donnerait du sens en termes d'économies de ressources mais aussi de sensibilisation.

4) « Paysage Nourricier »

Dans le contexte actuel de précarité alimentaire (renforcé par la crise sanitaire), il est envisagé de développer sur le territoire un projet nommé « Paysage Nourricier ». Ce projet vise à :

- Étudier et développer la plantation de légumes et de fruitiers dans les espaces publics
- Produire des légumes et des fruits pouvant être cueillis librement et/ou récoltés pour les réseaux locaux engagés dans l'accès pour tous à une alimentation saine et durable
- Développer des actions de sensibilisation à une alimentation saine et durable
- Favoriser la réappropriation de l'espace public par les habitants et encourager les mobilités inter-quartiers

- Faciliter les pratiques communes et collectives des habitants ou des usagers du territoires

5) Développement du programme de recherche-action QualipSo

Le Projet Alimentaire de Territoire de la Rive Droite est mené en lien étroit avec la recherche via le programme « QualipSO - une alimentation de qualité dans la restauration collective publique comme levier d'une transition agricole, écologique et sociale ». Ce programme de recherche-action, coporté par le CNRS (UMR 5319 Passages) et l'INRAE, implique des enseignants-chercheurs et des étudiants de l'Université Bordeaux-Montaigne, de Bordeaux Sciences Agro et de l'École Nationale Supérieure d'Architecture et du Paysage de Bordeaux. Chercheurs et étudiants observent, enquêtent et analysent les actions et expérimentations menées sur le terrain dans le cadre du PAT de la Rive Droite.

Le développement de ce programme vise à poursuivre l'animation d'atelier pédagogique, à organiser un séminaire en lien avec les acteurs publics, privés, de la société civile et de l'enseignement et de la recherche à l'automne 2022, la publication de communication (articles, chapitre d'ouvrage collectif, etc) en français ou en anglais.

6) Communication globale projet

La communication permettra de valoriser le Projet Alimentaire de territoire et le projet 'Quartiers Fertiles'. Cela constitue à la fois un vecteur de sensibilisation des habitants du territoire, et au-delà, mais également un important moyen de rayonnement du projet.

- Valoriser les actions mises en œuvre sur le territoire
- Faire rayonner le projet
- S'assurer de la communication auprès des habitants des quartiers concernés

II. Budget prévisionnel pour 2022

Le GPV sollicite l'aide financière de Bordeaux Métropole pour la somme de 60 500 €, ce qui représente 34,2 % du budget prévisionnel estimé à 177 300 €.

Le tableau ci-après précise les dépenses et les recettes correspondantes :

| Budget prévisionnel 2022 (euros) | | | | |
|--|---------|----------------------------|---------|--------|
| Dépenses | Montant | Recette | Montant | % |
| Etude AMO | 56 000 | Bordeaux Métropole | 60 500 | 34,2 % |
| PROJET DU CANON - Floirac (Prestations diverses) | 30 000 | ANRU | 50 417 | 28,4 % |
| PROJET HENRI SELLIER - Cenon (Etudes) | 12 000 | Communes (autofinancement) | 40 333 | 22,7% |
| PROJET CHÂTEAU DU DIABLE - Cenon (Etudes) | 4 000 | Banque des territoires | 26 050 | 14,7 % |
| PROJET "PAYSAGES NOURRICIERS" - interco (Prestations, actions, etc.) | 9 000 | | | |
| RECHERCHE-ACTION QUALIPSO | 5 000 | | | |

| | | | | |
|-----------------------|----------------|-----------------------|----------------|------------|
| COMMUNICATION | 5 000 | | | |
| Animation PAT | 56 300 | | | |
| Total dépenses | 177 300 | Total recettes | 177 300 | 100 |

La subvention de Bordeaux Métropole sera répartie de la manière suivante :

| DEPENSES ELIGIBLES | MONTANT DES DEPENSES | TYPE DE SUBVENTION | MONTANT ET % SUBVENTION |
|---|----------------------|---|--|
| Etude AMO PROJET DU CANON - Floirac (Prestations diverses) PROJET HENRI SELLIER - Cenon (Etudes) PROJET CHÂTEAU DU DIABLE - Cenon (Etudes) PROJET "PAYSAGES NOURRICIERS" - interco (Prestations, actions, etc.) | 111 000 € | Subvention d'investissement (études et actions liées à des travaux, investissements et mises en œuvre de projets agricoles) | 55 500 € 50% |
| Recherche-action QUALIPSO Communication Animation PAT | 66 300 € | Subvention de fonctionnement | 5000 € 7,5% |
| TOTAL | 177 300 € | TOTAL | 60 500 € 34,2 % du projet total |

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5217-10-3 relatif aux modalités d'octroi des subventions,

VU la délibération métropolitaine n°2018-154 du 23 mars 2018 relative au dispositif d'aide financière des Projets nature et agriculture,

VU la délibération métropolitaine n°2020-124 du 14 février 2020 relative à la Prolongation de la convention constitutive du GIP-GPV Rive Droite jusqu'au 31 décembre 2026,

VU le dossier de demande d'aide du 15 février 2022 présenté par le GIP-GPV Rive Droite,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE le Projet Alimentaire de territoire et le projet 'Quartiers Fertiles' du GIP GPV Rive Droite valorise l'agriculture métropolitaine, les circuits courts alimentaires et allie le développement d'une alimentation de qualité accessible au plus grand nombre, à une démarche environnementale, éducative et sociale

DECIDE

Article 1 : d'attribuer au GIP-GPV Rive Droite une subvention d'investissement de 55 500 € au titre du Projet Alimentaire de territoire de la Rive Droite et pour le développement de sites agricoles.

Article 2 : d'attribuer au GIP-GPV Rive Droite une subvention de fonctionnement de 5 000 € au titre du Projet Alimentaire de territoire de la Rive Droite et pour le développement de sites agricoles.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée destinée à définir les modalités de règlement de ces subventions.

Article 4: d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 5 : d'imputer la dépense de 55 500 € sur le budget principal de l'exercice 2022 en section d'investissement, chapitre 204, compte 2324, fonction 76

Article 6 : d'imputer la dépense de 5 000 € sur le budget principal de l'exercice 2022, en section de fonctionnement, chapitre 65, compte 657381, fonction 76

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 20 mai 2022

| | |
|--|---------------------------|
| REÇU EN PRÉFECTURE LE : 25 MAI 2022 | Pour expédition conforme, |
| PUBLIÉ LE : 25 MAI 2022 | le Vice-président, |
| | Monsieur Patrick PAPADATO |